

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 656

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 656 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 7 mars 2022, intitulé : « **Règlement numéro 656 autorisant des travaux de conversion au LED des systèmes d'éclairage des terrains sportifs de la Ville au coût de 1 465 000 \$ et décrétant un emprunt de 1 465 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite d'une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours, pour la période s'échelonnant du 10 mars au 25 mars 2022 inclusivement, conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 13 mai 2022.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1^{er} juin 2022.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière